



QUNO

Quaker United Nations Office

Justice en matière de migration : Tenir les promesses du Pacte mondial pour les migrations

Document 7 : Utiliser les résultats du Forum d'examen des migrations internationales pour une plus grande justice en matière de migration

Notre vision de la justice migratoire est fondée sur les droits de l'homme au cœur desquels prend place la dignité des migrants. Le Pacte mondial sur les migrations (GCM ou Pacte) porte la promesse d'une approche de la politique migratoire centrée sur les personnes et fondée sur les droits de l'homme. Le Forum d'examen des migrations internationales (IMRF ou Forum) de 2022 a initié la première réflexion globale des États quant à la mise en œuvre du PMM à ce jour. Le suivi de l'IMRF et la poursuite des travaux sur la mise en œuvre du GCM peuvent permettre de franchir de nouvelles étapes sur la voie de la justice migratoire. Consulter notre [note d'information](#) pour plus de détails concernant l'IMRF et nos espoirs en termes de réalisation.

Le nombre de participants et le niveau de participation des gouvernements montrent que l'événement a été considéré avec sérieux. Les promesses d'action nationale et de coopération internationale indiquent la manière dont le Forum suscite des actions concrètes. L'adoption par consensus de la Déclaration de progrès reflète la force de l'intérêt pour la recherche d'un accord multilatéral sur la migration, malgré des points de vue substantiellement différents.

Si l'IMRF a réussi à démontrer un engagement en faveur d'un multilatéralisme sur les migrations fondé sur les droits de l'homme au sein des Nations Unies, il n'a cependant pas répondu à toutes les demandes et préoccupations de ceux qui œuvrent pour la justice migratoire. Un sentiment éprouvé par plusieurs États membres qui ont exprimé leur opinion dans le document Explications de position après l'adoption de la Déclaration de progrès, notifiant qu'ils s'attendaient à un accord plus marqué au regard des droits humains. Il convient de poursuivre les travaux afin de tirer le meilleur parti de ce tremplin en s'appuyant sur ses résultats et nous tenir la promesse du GCM, à savoir une gouvernance des migrations axée sur les personnes.

Résultats et façon de les utiliser pour œuvrer en faveur de la justice migratoire

Engagements

Les engagements sont mesurables et visent à faire progresser la mise en œuvre d'un ou plusieurs principes directeurs, objectifs ou actions du GCM. Jusqu'à présent, plus de 210 engagements ont été pris par un ensemble de parties prenantes, couvrant des actions politiques ou des ressources spécifiques. Un [tableau de bord](#) des engagements a été mis en place dans le but d'enregistrer et suivre lesdits engagements.

Bien que tous les engagements ne soient pas fondés sur les droits de l'homme, ils restent utiles pour identifier les priorités des États et chercher à les en tenir pour responsables. Les engagements peuvent également être utiles pour identifier les alliés ainsi que les partenaires avec lesquels travailler aux niveaux national, régional ou sur une question spécifique

Examens et déclarations nationaux

Le GCM encourage les examens nationaux volontaires (ENV) et demande que ceux-ci soient réguliers et participatifs. Il doit donc s'agir d'un processus continu, et les gouvernements doivent s'engager auprès des migrants, des ONG et des autres parties prenantes. Bien que les rapports correspondent à la propre évaluation des gouvernements quant à leurs progrès, ils peuvent être utiles pour aider à identifier les priorités et susceptibles de contenir des informations concernant leurs plans et processus de mise en œuvre du GCM. Jusqu'à présent, plus de 75 [examens](#) volontaires du GCM ont été soumis. Un grand nombre des déclarations faites lors de l'IMRF sont également disponibles [en ligne](#).

Idées d'action

- › Vérifier les engagements pris par votre pays et conduire des actions spécifiques dans le cadre de la réalisation de l'engagement ou offrir un soutien à sa mise en œuvre.
- › Vérifier les engagements pris par les États ou d'autres organisations sur les sujets travaillés et soutenir leur mise en œuvre ou les utiliser pour soutenir votre plaidoyer.
- › Suivre la mise en œuvre des engagements dans votre pays ou sur vos sujets prioritaires et préparer des rapports dédiés aux progrès réalisés (ou au manque de progrès identifiés).
- › Il est également possible de soumettre des engagements d'actions à prendre seul ou en collaboration avec d'autres, ou plaider auprès des gouvernements afin qu'ils s'engagent.

Idées d'action

- › Vérifier ce à quoi votre gouvernement s'est engagé pour identifier ses priorités et plans afin de mener votre plaidoyer et votre action.
- › Surveiller et rendre compte des progrès réalisés (ou du manque de progrès identifiés) concernant les engagements pris dans le rapport national, y compris toute bonne pratique pouvant être dupliquée.
- › Prévoir de préparer votre propre réponse ou évaluation de la mise en œuvre, seul ou en collaboration avec d'autres.
- › Analyser les rapports afin d'identifier les défis communs aux régions et les leur proposer comme sujets de discussion lors des prochains examens régionaux.

Déclaration de progrès

La [Déclaration de progrès](#) réaffirme le GCM et a été adoptée par consensus, ce qui a permis à tous les États d'adhérer au GCM (bien que les dissensions d'un petit nombre d'États indiquent l'hésitation de certains à s'engager pleinement dans le Pacte).

La Déclaration de progrès se compose de trois sections : une introduction (paragraphe 1 à 20) ; une section consacrée aux progrès, défis et lacunes en matière de mise en œuvre du Pacte mondial (paragraphe 21 à 50) ; et une série d'actions recommandées et visant à faire s'accélérer la mise en œuvre (paragraphe 51 à 77).

En plus de réaffirmer que tous les migrants ont des droits et que les États ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme tout comme les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, certains points clés ont été convenus :

- Mandat au Secrétaire général de fournir dans son rapport de 2024 sur la mise en œuvre du GCM :
 - i. un ensemble limité d'indicateurs (parag. 70)
 - ii. des recommandations concrètes afin de renforcer la coopération au regard des migrants disparus et de la fourniture d'une aide humanitaire aux migrants en détresse (parag. 76) ;
- Un engagement à offrir à tous les migrants un accès sûr aux services de base, quel que soit leur statut migratoire, ainsi que la continuité des soins, les vaccinations contre le COVID-19, les tests et traitements, conformément à la couverture sanitaire universelle (parag. 51) ;
- Des engagements à promouvoir la participation significative des migrants aux discussions politiques et leur contribution à l'élaboration des politiques relatives aux questions les concernant (parag. 51, 53 et 56) ;
- Un engagement à éliminer toutes les formes de discrimination, y compris le racisme, le racisme systémique, la discrimination raciale, la xénophobie et les intolérances inhérentes, notamment la révision des politiques (parag. 54) ;
- Un engagement à développer des politiques et des législations nationales en matière de migration qui tiennent compte de la dimension de genre et des besoins des enfants (parag. 56).

Idées d'action

À un niveau mondial : S'engager par le biais du Réseau des Nations Unies sur les migrations

- › Assurer le suivi du mandat pour développer un ensemble limité d'indicateurs par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations, en préparant les indicateurs que vous souhaiteriez voir inclus et les raisons pour lesquelles ils devraient l'être ; participer aux dialogues proposés afin d'aider à définir ces mêmes indicateurs.
- › Assurer le suivi du mandat visant à élaborer des recommandations concrètes eu égard aux migrants disparus et à l'aide humanitaire par le biais du Réseau des Nations Unies sur les migrations ; un vaste processus de consultation et de dialogue a été proposé, considérant non seulement la manière dont vous pouvez vous engager, mais aussi la façon dont vous pouvez aider ceux engagés dotés d'une expérience et d'une expertise pertinentes.

À un niveau national et régional : S'engager auprès des plateformes régionales et de la défense nationale

- › Organiser un dialogue de suivi avec les responsables de la mise en œuvre du GCM au niveau national, en mettant l'accent sur les engagements de la Déclaration de progrès.
- › Déclaration
Plaider auprès des gouvernements et les soutenir afin d'améliorer la participation des migrants à l'élaboration des politiques, notamment en permettant et en soutenant l'engagement de ceux qui s'appuient sur une expérience et une expertise directes et pertinentes.
- › Fournir une évaluation de l'impact des droits de l'homme sur les politiques et pratiques nationales en matière de migration, y compris une analyse de la justice raciale, ce afin d'impacter l'examen des politiques et pratiques tout comme les prochaines étapes de la mise en œuvre du GCM.
- › Promouvoir et soutenir l'apprentissage par les pairs entre eux et au sein même des gouvernements, par exemple sur la manière dont les pairs-feux permettent un accès sûr aux services ou sur la façon de garantir une approche sensible aux enfants et à la dimension de genre.

Nous avons publié une brève analyse de [nos réflexions sur la Déclaration de progrès](#).

Et ensuite ?

La mise en œuvre nationale relève principalement de la responsabilité des États et devrait être considérée comme le point central, en intégrant à la fois les garanties avancées dans la Déclaration de progrès et les engagements, et en utilisant les [outils du Réseau des Nations Unies sur les migrations](#). Ce Réseau continuera de soutenir les États dans la mise en œuvre du GCM au niveau national et par le biais de travaux sur les priorités thématiques, notamment le changement climatique et la migration, la contrebande, le renforcement de l'application des dimensions antidiscriminatoires, l'amélioration des parcours réguliers pour les migrants en situation vulnérable et la mise en avant d'alternatives aux centres de détention des immigrants.

Les travaux débiteront en 2023 pour préparer les examens régionaux de 2024, lesquels peuvent être considérés comme un processus plutôt que comme une série d'événements isolés. Cela offre des opportunités pour la société civile et d'autres acteurs de s'engager à utiliser les résultats de l'IMRF pour faire avancer la justice migratoire.

Pour plus d'informations sur ces aspects et d'autres questions, inscrivez-vous à [notre newsletter mensuelle](#).